
LA CARRIÈRE POLITIQUE DU GÉNÉRAL DUPUY

par M. Jean DONAT.

I

Une lettre du général Dupuy nous fournit précédemment l'occasion de montrer la part prise par ce Toulousain illustre à la campagne d'Égypte (1).

Par la suite, nous avons eu la curiosité de rechercher les circonstances qui déterminèrent le cours de sa vie. Et comme nous n'ignorions pas que, dans l'élan de son ardente jeunesse, il s'était mêlé au puissant et effervescent mouvement qui entraîna, dès le début de la Révolution, la masse de la nation française, nous allâmes demander notre première documentation aux registres de procès-verbaux de la Société révolutionnaire qui, sous des dénominations diverses, fut, d'un mot simple et caractéristique, la *Société populaire* de Toulouse.

C'est la coordination et la mise au point des notes puisées dans ce document de premier ordre qui constitue l'un des éléments essentiels de la présente étude. Pour être plus complet, il conviendrait sans doute de rechercher encore les actes qui peuvent subsister, concernant Dupuy, dans les registres du district et du département, les procès-verbaux

(1) Voir *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 12^e série, t. VII, 1929, p. 1.

du Tribunal révolutionnaire, comme aussi la correspondance, touchant aux choses de la politique, échangée par Dupuy avec ses amis et la municipalité de Toulouse, qui peut encore exister, et en dehors de ce que nous possédons déjà. Nous avons estimé cependant qu'il importait de mettre à la base de cette étude, que nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisée, mais qu'il y aura plutôt lieu de poursuivre, les renseignements fournis par les procès-verbaux de la Société populaire, des comités de surveillance et de bienfaisance, qui reflètent avec fidélité les manifestations de l'âme populaire, avec son action ardente, souvent violente, irraisonnée, sans mesure même, comme ses réactions rapides. Les lettres du général Dupuy, conservées aux archives municipales de Toulouse, ont été aussi, à cet effet, mises à contribution.

II

Rappelons pour mémoire, que Dupuy (Dominique-Martin) naquit à Toulouse le 8 février 1767, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 49 de la rue de la Pomme et forme angle avec la rue de la Barutte. Il était fils de Jean Dupuy, maître boulanger, et de Paule Bertrand.

Il avait moins de seize ans, lorsqu'il s'engagea dans le régiment d'Artois, où il servit près de deux ans comme simple soldat (4 novembre 1782-3 septembre 1784). Il quitta l'armée pour s'établir négociant à Toulouse, où il travailla aussi au pétrin avec son père. C'est dans cette situation que le trouvèrent les événements de 1789.

En 1790, des gardes nationales étaient déjà organisées dans la plupart des communes françaises. Toulouse eut la sienne. Elle eut aussi une troupe spéciale de cavalerie, celle des dragons patriotiques, dont Dupuy avait été l'un des premiers à proposer la formation, et dont il fit partie en qualité d'adjudant. Le 7 mars 1790, il y eut réunion des deux troupes sur la place Royale; mais à cause de l'exiguïté du lieu, elles durent se transporter sur l'Esplanade.

Là, le commandant général de la garde nationale, Douziech, le major général, l'aide-major général, les quinze légions et les dragons patriotiques prêtèrent devant la municipalité le serment prescrit au mois de janvier précédent par l'Assemblée nationale (1).

C'est le moment aussi où des émissaires obscurs, venus de Paris, agitèrent la province, créant des Sociétés révolutionnaires affiliées à celles de Paris.

Le 6 mai 1790, se fondait à Toulouse un *Club littéraire et patriotique*, image ou continuation des sociétés littéraires et politiques dont le XVIII^e siècle avait vu l'éclosion en de nombreuses villes de province, et qui favorisèrent incontestablement l'avènement de la Révolution. Il nous paraît intéressant de reproduire les termes du procès-verbal de fondation du club toulousain (2) :

« Nous, citoyens actifs de plusieurs districts de Toulouse, assemblés ce jourdhuy, sixième may 1790, dans une sale de la maison du sieur Folin, scise rue Neuve-des-Jacobins (3), à quatre heures de relevée, étant au nombre de seize, scavoir : Viribin, bourgeois ; Géraud aîné, maître cordonnier ; Dortail, négociant ; Gilibert, marchand boutonnier ; Gérard cadet, maître cordonnier ; Trinquevaux, marchand drapier ; Toulza, potier d'étain ; Bernis, tourneur ; Carbonel, maître de pension ; Lacam cadet, négociant ; Dufaur, tourneur tabletier ; Guillemery, maître cordonnier ; Gardès, maître serrurier ; Bajac, maître tailleur pour femme ; Paulin, maître cordonnier.

(1) CONNAC : *La révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne*, Toulouse, 1901.

(2) Arch. de la Haute-Garonne, reg. L 4542. Jusqu'à nouvelle indication, les documents qui vont suivre sont extraits du même registre.

(3) La rue Neuve-des-Jacobins occupait la partie de la rue Lakanal actuelle comprise entre l'impasse des Jacobins et la rue Pargaminières; on travaillait à l'élargir au moment de la Révolution (Chalande, *Les rues de Toulouse*).

« Par un de nous a été dit si, dans les circonstances présentes, où les ennemis de la Constitution nouvelle font les plus grands efforts dans cette ville pour renverser les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi, jusqu'à se servir du voile de la religion (1) pour détourner les bons citoyens de rendre à la Nation l'hommage de leur amour et de leur patriotisme en faveur de la Liberté qu'ils nous ont heureusement rendue, de concert avec le meilleur et le plus auguste de tous les rois, il ne seroit pas important et avantageux pour le triomphe de cette même Liberté et le succès de la régénération, de former et constituer entre nous une Société littéraire sous le titre de *Clup (sic) ou Sociétté de Cent*, qui aura pour objet de correspondre avec les bons citoyens de toutes les villes principales du dehors et du dedans du royaume, pour être au courant des nouvelles, et pour fixer notre patriotisme vers l'objet qui doit mener à l'accomplissement parfait de l'heureuse régénération française, qui fait une des plus tendres sollicitudes de notre auguste Monarque et des membres chéris qui composent l'Assemblée Nationale.

« La proposition mise en délibération, et les voix recueillies, il a été unanimement délibéré, qu'à compter de ce jourdhuy, l'assemblée des citoyens actifs ci-dessus dénommés se constituera sous les auspices de Dieu, de la Nation, de la loi et du Roi, *Sociétté de Clup littéraire et patriotique de Cent*, sans que ce nombre puisse jamais être excédé sous aucun prétexte ; qu'il sera incessamment fait un règlement, pour être observé parmi nous en toute sa forme et teneur. Et, en attendant, les citoyens actifs ci-dessus dénommés, avons juré, la main droite levée, à Dieu, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir de tout notre pouvoir, au péril même de nos vies, la nouvelle Constitution

(1) Le 3 août 1789, le marquis de Lacoste avait pris l'initiative de cette proposition à l'Assemblée nationale : « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la Nation » ; Lameth l'appuya ; le 8 octobre la discussion commença, ce qui souleva de formidables protestations ; le 3 novembre la proposition était adoptée.

acceptée ou sanctionnée par le Roi ; de ne jamais démentir notre patriotisme, et de nous conformer aux délibérations et arrêts de la présente Société ; de défendre ouvertement nos opinions et les membres dont cette Société est ou pourra être composée ; de dénoncer à la dite Société les démarches, desseins ou projets des ennemis de la nouvelle Constitution qui viendront à notre connaissance, pour pouvoir les repousser, même les faire avorter s'il est possible, et de ne jamais révéler les résolutions secrètes de cette Société sous aucun prétexte. »

Bien que seize membres seulement aient présidé à la fondation du Club, le procès-verbal ci-dessus porte 34 signatures, parmi lesquelles nous relevons celle de *Dupuy fils*, qui, tout rempli de l'ardeur de ses 23 ans, va prendre une part, un peu réservée d'abord, puis de plus en plus active aux délibérations de la Société.

Le 9 mai 1790, le règlement est approuvé, et à la date du 20, il est fait mention de l'admission de Dupuy, « en la forme portée par le règlement. »

Dans l'intervalle, des troubles sérieux se sont produits à Montauban. Le 10 mai 1790, cinq gardes nationaux sont tués et seize blessés. Cet événement cause une émotion profonde : la ville de Bordeaux veut venir au secours des patriotes montalbanais. Elle arrête que la garde nationale se transportera à Moissac, pour y attendre les ordres de l'Assemblée Nationale. Les meneurs de l'armée toulousaine décident de profiter de cette occasion pour conclure une fédération avec l'armée bordelaise. La proposition portée par Mailhe est adoptée par Rouzet (1). Une délégation de 26 membres fut désignée pour porter à Bordeaux le dra-

(1) Mailhe était capitaine dans la légion de la Dalbade, et Rouzet, lieutenant-colonel dans celle de la Pierre : cette manifestation leur vaudra à tous deux, plus tard, un siège à la Convention. Signalons que l'armée toulousaine se composait, outre la compagnie des Dragons patriotiques, de 12 légions de garde nationale (une par capitoulat, mais 2 pour Saint-Barthélémy et 4 pour Saint-Etienne).

peau de la Fédération aux couleurs nationales et en faire la remise solennelle : il y eut deux députés par légion plus deux des dragons (le colonel Hénault et le porte-drapeau Sabatier). L'adjutant Dupuy n'était point désigné ; néanmoins il voulut accompagner la délégation à titre bénévole. Elle arriva à Bordeaux le 10 juin, et le 17 eut lieu sur le Champ-de-Mars de Bordeaux la remise du drapeau, en présence des troupes et des gardes nationales du département. Au cours de la parade, Dupuy reçut un coup de pied de cheval, qui lui cassa la jambe.

La députation rentra à Toulouse, et, le 21 juin, ce fut son tour de recevoir une députation bordelaise qui venait lui remettre un drapeau. Quatre commissaires sont désignés pour se porter à Grisolles au devant des Bordelais, et la légion des dragons patriotiques s'avance jusqu'à Saint-Jory. Dupuy veut être de la fête et se fait placer dans une voiture au milieu de l'escorte. Ainsi « il n'en sera que plus affectueusement porté dans le cœur de ses camarades » (1).

Et dans le procès-verbal de la Confédération jurée le 4 juillet 1790 (2), il est dit que Dupuy prit part à la cérémonie dans les conditions suivantes : Les troupes étaient rangées autour de l'autel de la Patrie. « On y distingua sur un brancard le même patriote Dupuy, adjudant des dragons de Toulouse, qui, lors de l'arrivée des députés de Toulouse à Bordeaux, blessé d'un coup de pied de cheval, n'avait témoigné d'autre regret et d'autre crainte que de ne pouvoir assister à la fête de la Confédération. Son ardeur patriotique suppléa à tous ses autres moyens, et les embrassements de ses camarades le dédommagèrent bien amplement de tout ce qu'il souffrait encore ».

A la suite des événements de Montauban, le régiment contre-révolutionnaire de Languedoc est remplacé par le régiment patriote de Touraine. Il passe à Toulouse, et le

(1) Procès-verbal de la députation de Toulouse à Bordeaux par Rouzet : *Toulouse*, s. d., in-8°, Desclassan, p. 25.

(2) *Ibid.*, p. 51.

24 août 1790, Dupuy est désigné pour faire partie de la délégation de douze commissaires chargés de se transporter « au devant du régiment de Touraine, pour lui présenter l'hommage de la Société et l'inviter à assister à la séance ».

Son zèle révolutionnaire ne cesse dès lors de se manifester en de nombreuses circonstances.

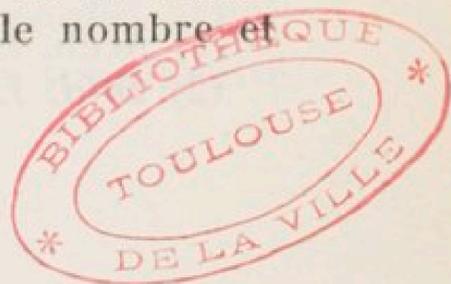
Le 18 octobre 1790, il propose qu'il soit « nommé des commissaires auprès du département, du district et de la municipalité, pour les prier de faire mettre à exécution le décret du 16 juillet concernant les armoiries. »

L'abbé Barthe (1) surenchérit : il voudrait que les commissaires demandent « que les armoiries qui n'étoient que plâtrées fussent démasquées et rasées, et qu'à la place de l'inscription mise au plus beau quay de la ville, il fut inscrit le nom du respectable régiment de Touraine ». Dupuy désire un honneur plus grand encore : il propose que cette inscription soit faite en lettres d'or, et aux frais de la Société.

Pendant la fin de l'année 1789 et toute l'année 1790, la Constituante s'est occupée de la rédaction de la Constitution. La Constitution ! mot magique, qui soulève l'enthousiasme, fait vibrer les âmes, résume tous les espoirs !

Et pourtant, à ce moment même d'ardente illusion, de puissantes résistances se manifestent : celle du clergé dont on nationalise les biens, et auquel on impose la constitution civile votée le 12 juillet 1790.

(1) L'abbé Barthe, doyen des professeurs de la Faculté de théologie et aumônier de la Fédération générale du département, va devenir un des membres les plus actifs de la Société. Il sera bientôt élu évêque constitutionnel du Gers. Il avait été admis au club le 29 juin 1790, après « un discours plein d'énergie » dit le procès-verbal, dans lequel il avait « manifesté son amour pour la Constitution ». Le jour de la fête de la Fédération, à Toulouse (4 juillet 1790), il avait béni les drapeaux, et, dans un discours patriotique, affirmé le droit de la nation de s'emparer des biens du clergé et de modifier le nombre et l'étendue des diocèses et des paroisses.



La lutte des intérêts et des passions éclate, violente. Le 30 octobre 1790, Dupuy dénonce « un lambeau de discours » prononcé le matin même par M. d'Ollive, chanoine de Saint-Sernin. Le Club décide « de dénoncer le délit » à la municipalité, au Comité des recherches de l'Assemblée nationale et au Club des Jacobins. D'ailleurs le fameux « délit » n'a pas échappé davantage à la vigilance d'un autre groupement toulousain au nom pittoresque : *le Club du Café National*, qui demande au *Club littéraire et patriotique* des renseignements « sur ce discours anti-constitutionnel d'un fanatique incendiaire ».

Bientôt notre Club littéraire ajoutera un nouveau titre à celui qu'il possède déjà. Il va s'affilier à la Société des *Amis de la Constitution* de Paris, et se donnera le nom de *Société des Amis de la Constitution de Toulouse* (1).

Le 2 avril 1791, mourut Mirabeau. Le grand orateur de la Constituante jouissait à ce moment en France d'une énorme popularité. A Toulouse, l'émotion causée par cet événement fut intense, à en juger par les discours, les motions, les éloges prononcés, les cérémonies grandioses projetées ou réalisées à cette occasion.

Dans le procès-verbal de la séance du 9 avril 1791, nous lisons : « M. Dupuy, patriote zélé, a offert à la Société le portrait du grand homme. Cet hommage a été reçu avec reconnaissance et sensibilité. On l'a placé de suite au lieu le plus apparent de nos séances, afin de jouir continuellement de la vue de cet illustre citoyen, et en attendant le buste en stuc qu'elle a déterminé de faire venir de Paris ».

Le 6 avril 1791, un événement, considéré comme séditieux, s'est produit à Toulouse. Sur l'invitation de la *Société des Amis de la Constitution* (2), « des officiers municipaux se sont transportés dans l'imprimerie du sieur Belle-garrigue », où « ils ont trouvé et saisi un grand nombre de

(1) Arch. Haute-Garonne, L 4543.

(2) *Ibid.* L 4545.

pamphlets inciviques et séditieux, dont l'un, qui n'est pas le plus dangereux ni le plus répréhensible, est intitulé : *Adresse des trois ordres réunis de la province du Languedoc*, envoyé au Roi le 1^{er} mars 1791, tend à tromper indignement le Roi et les peuples, à armer les uns et les autres contre l'Assemblée nationale, à calomnier horriblement les braves citoyens de la ville de Paris, et à dénaturer ou à travestir les opinions des individus qui habitent les départemens établis dans la ci-devant province de Languedoc. La lecture de cette infernale production a rempli tous les cœurs d'horreur et d'indignation ». Après de longs, redondants et pompeux considérants, dans lesquels il est dit que « la liberté de la presse ne peut être considérée que comme un moyen sûr de surveiller utilement les corps administratifs, et non de prêcher impunément la licence, la désobéissance et l'insubordination, surtout contre la puissance suprême et législative », il est décidé qu'un exemplaire de cet écrit, qualifié d'« incendiaire », de crime de « lèse-nation », serait envoyé au comité des recherches de l'Assemblée nationale ; que la municipalité serait invitée à poursuivre Bellegarrigue ; que quatre commissaires seraient chargés d'aller, de quatre en quatre jours, prendre connaissance de l'état de la procédure ouverte contre Bellegarrigue pour en faire le rapport à la Société.

Dupuy fut du nombre des commissaires ; mais, le 10 avril, trouvant que la procédure était trop lente, il donna bruyamment sa démission.

Un événement d'une portée générale plus grave eut sur les destinées de la Révolution une influence autrement importante : ce fut l'émigration, qui, commencée au lendemain même de la prise de la Bastille, avait repris de plus belle en 1790, à la suite du décret supprimant les titres nobiliaires, et en 1791 après la fuite de Varennes. La protection et les encouragements accordés à Coblenz aux émigrés par l'empereur d'Autriche provoquaient des haines qui nous mettaient, dès 1791, sous la menace d'un conflit armé. Les gardes nationales créées partout avec une spontanéité

frappante après août 1789, constituaient déjà une organisation militaire défensive. Contre les dangers extérieurs, il fallait, après la désorganisation des cadres — résultat de l'émigration — organiser une armée régulière.

A la Société toulousaine des *Amis de la Constitution*, l'abbé Martin propose, le 3 juillet 1791 (1), d'envoyer « une adresse à toutes les sociétés des départements méridionaux qui nous sont affiliés, à l'effet de demander de hâter la confection des bataillons nouveaux décrétés par l'Assemblée nationale ». Dupuy trouve la motion insuffisante et en fait adopter une autre, consistant en ce que l'adresse soit envoyée à tous les départements. Il lit ensuite un plan sur l'armement.

Neuf jours plus tard, il fait voter par acclamation une motion tendant à « envoyer des commissaires à la municipalité, pour demander que toutes les boutiques soient fermées » le surlendemain 14 juillet.

Il dénonce, le 25 juillet (2), les « manœuvres des prêtres non conformistes de la ville de Muret », ainsi que le défaut de vigilance de la société des *Amis de la Constitution* de cette ville. A raison de cette négligence, il proposera, un mois plus tard, de ne plus la reconnaître comme société affiliée.

La fuite de Louis XVI introduit la division au Club des Jacobins de Paris : une partie des membres demandait la déchéance du roi ; mais de nombreux députés, trouvant cette mesure trop révolutionnaire, se retirèrent du club, pour former un groupement dissident : le club des Feuillants.

Le 27 juillet 1791 (3), Dupuy propose qu'il soit lu à la séance du lendemain un article du *Journal des Débats* relatif à cette scission : sa motion est adoptée. Le 10 août, l'évê-

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4545. L'abbé Martin était professeur de physique ; il avait été nommé aumônier de l'hôpital de Beaumont-de-Lomagne.

(2) Arch. de la Haute-Garonne, L 4543.

(3) *Ibid.*

que Sermet (1) — notre évêque métropolitain du Sud — demande quel est l'avis de la Société sur la scission entre les Jacobins et les Feuillants. A la suite de la réponse des comités réunis, il est décidé qu'elle continuera à correspondre avec les Feuillants, tout en restant affiliée aux Jacobins. Solution ambiguë, qui ne satisfait pas Dupuy. Quinze jours plus tard (24 août), il demandera que l'on rompe « ouvertement avec l'une ou l'autre des deux sociétés ». D'ailleurs, à ce moment, il semble se détacher lui-même de la monarchie : dans cette même séance du 24 août, il fait adopter une motion tendant à envoyer « des commissaires à la municipalité, pour la prier de suspendre les salves d'artillerie ordonnées pour célébrer la fête de saint Louis » : le prétexte en est « que leur explosion pourrait alarmer les campagnes » (2).

Son zèle révolutionnaire et anti-religieux va se révéler de plus en plus ardent. Le surlendemain, 26 août (3), dans la séance présidée par l'évêque Sermet, il dénonce à la Société « une lettre incivique de M. Samard, curé de Saint-Nazaire ».

Le 28 août (4), il lit l'adresse de Robespierre (*sic*) aux Français. » Cette lecture est continuée dans la séance du 5 septembre. Il fut décidé d'envoyer une adresse à MM. Pétion et Robespierre. Et Dupuy insiste pour qu'il soit écrit

(1) Sermet (Antoine-Paschal-Hyacinthe) appartenait à l'ordre des Carmes-Déchaussés, enseignant la philosophie et faisant aux novices le cours de théologie. Membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, il écrivit plusieurs mémoires. La prédication d'une station du Carême devant Louis XV lui avait valu le titre de prédicateur ordinaire du roi. A la Révolution, il accepta la Constitution civile du clergé, la justifia par ses écrits, prononça de sévères réquisitoires contre l'ancien régime. Après sa consécration comme évêque, il écrivit au pape Pie VI qui ne lui répondit pas. Pour avoir repoussé la loi du divorce, il fut emprisonné en 1793; le 9 thermidor le délivra. Il mourut pauvre en 1808, et son éloge funèbre fut prononcé par l'abbé Grégoire.

(2) Arch. Haute-Garonne. L. 4543.

(3) *Ibid.* L. 4545.

(4) *Ibid.*

à ces deux personnages, pour « les remercier du courage et du zèle qu'ils n'ont cessé de mettre dans la défense des intérêts de la patrie ».

Dans la séance du 9 septembre 1791, il est lu une pétition de Claude Fauchet, évêque du Calvados — le fameux fondateur de la *Bouche de fer* — envoyée par les Amis de la Constitution de Caen, « pour se justifier des calomnies dont on l'accablait. Dupuy propose qu'on écrive « à M. l'évêque du Calvados pour lui annoncer que le venin et le poison de l'aristocratie n'avait point affaibli dans notre Société l'estime qu'on avait de lui » (1).

Le mardi 11 octobre, sous la présidence de Julien, on fait la lecture des nouvelles, « qui ont toutes été des plus intéressantes ; mais celle qui a le plus fixé l'attention de la Société, c'est celle qui nous a annoncé le prix dû à la vertu et au patriotisme : c'est le gouvernement de Robespierre. Péthion, Grégoire, etc., etc. A la suite de la lecture des nouvelles, M. Coutanceau a fait la proposition de se procurer la graveure de Péthion et Robespierre, et de la placer à côté de la statue élevée à la mémoire de Mirabeau. M. le Président allait mettre cette motion aux voix, qui avait été appuyée par des acclamations unanimes, lorsque M. Dupuy a offert à la Société l'objet de sa délibération ». Et le 14 octobre, la séance fut « interrompue par l'arrivée de M. Desbarreaux tenant dans ses mains les deux graveures entourées de couronnes de chêne de Messieurs Péthion et Robespierre » (3).

Le 30 octobre, une pétition signée de 80 noms avait demandé l'ouverture de six églises de Toulouse au culte non conformiste. Dupuy et Gazagne lurent « chacun un discours sur cette matière : en donner une analyse, dit le procès-

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4545.

(2) Desbarreaux, acteur, fut un des plus violents orateurs de la Société populaire; il deviendra plus tard maire de Toulouse et administrateur du département.

(3) Arch. Haute-Garonne, L 4546.

verbal, serait affaiblir le bon effet que cette lecture a produit sur l'âme des auditeurs ». Si nous ignorons le texte de ce morceau d'éloquence, nous pouvons en deviner le sens d'après le résultat de la délibération. Il fut, en effet, décidé : 1° d'adresser une pétition au département, l'invitant à rejeter celle des habitants qui demandent de rouvrir les églises aux prêtres réfractaires; 2° d'envoyer une pétition à l'Assemblée nationale, et une autre au pouvoir exécutif, « pour demander de ne pas accueillir la pétition de nos concitoyens, ennemis de la Révolution, qui tendent à troubler la paix et l'ordre de notre cité » (1).

D'ailleurs tout membre de la Société qui aura signé la pétition des « malintentionnés » sera exclu, « et son nom inscrit sur un bulletin, sera brûlé au milieu de la salle des séances ».

Dupuy avait, en outre, fait adopter, le 21 septembre, une motion pour rappeler que la cocarde nationale devait être portée par tous les membres de la Société, sous peine d'exclusion.

Le 5 novembre, M. Vadier (2), « député incorruptible », assiste avec son fils à la séance de la Société, comme il assistera à celle du lendemain. Le président signale sa présence à l'assemblée : « Au même instant, dit le procès-verbal, l'assemblée, flattée de posséder dans son sein un législateur qui venait de coopérer à la régénération de l'Empire français, a fait éclatter par des applaudissements

(1) Arch. Haute-Garonne, L 4546.

(2) Vadier, député de l'Ariège, avait été député à la Constituante, puis à la Convention, où il siégea à la Montagne; il fut l'adversaire des Girondins, devint membre du Comité de sûreté générale en 1792. Il se montra un des plus actifs adversaires de Robespierre au 9 thermidor, fut compromis dans l'insurrection du 22 germinal et condamné par contumace. Plus tard, il entra dans le parti de Babeuf; poursuivi, il fut acquitté, mais gardé en prison pour purger sa contumace. Mis en liberté le 18 brumaire, il resta sous la surveillance de la haute police. Il fut exilé en 1816 comme régicide.

réitérés la joye qu'elle ressentait à la vue d'un des plus ardens défenseurs de la Liberté. M. Dupuy voulant faire connaître au public les droits que mérite M. Vadier père à l'estime des patriotes est monté à la tribune et y a lu le discours que prononça ce dernier dans la société-mère des Jacobins de Paris », lorsqu'il abandonna les Feuillants. Le Président termine en louant Vadier « pour le travail et le courage qu'il avait déployés pour l'achèvement de notre sublime constitution », et il le « contraint » de recevoir la couronne civique. Le représentant du peuple remercie : « Les larmes même, ajoute le compte rendu de la séance, ont coupé la voix au modeste conquérant des droits de l'homme ».

III

Mais à l'ardeur des luttes intérieures n'avaient pas tardé à s'ajouter les menaces de l'extérieur. Sur les instances des émigrés, l'empereur et le roi de Prusse, réconciliés depuis un an, publiaient, le 24 août 1791, cette fameuse déclaration de Pilnitz, où ils annonçaient leur résolution « d'agir promptement, d'un mutuel accord avec les forces nécessaires », pour « mettre le roi de France en état de rétablir les bases d'un gouvernement monarchique ».

Il était donc urgent de se préparer à faire face aux graves éventualités qui pouvaient se produire. Un décret de l'Assemblée constituante des 4-7 septembre 1791, portait qu'il serait fait les avances nécessaires à l'équipement des gardes nationales volontaires enrôlées pour la défense du royaume, qui ne peuvent subvenir à cette dépense. Le 17, Dupuy propose à la Société de désigner des commissaires pour s'occuper de la formation d'un corps de volontaires. Il en est désigné quatre — dont lui-même — pour se transporter auprès de Ferrand et du général Douziech.

Le 15 novembre, il propose d'adresser une pétition « à l'Assemblée nationale, pour lui demander des armes pour les bataillons de volontaires du département. » Il s'indigne, dans la séance du 28, parce qu'il a appris que « les enfants

de l'hôpital, qui s'étaient enrôlés dans les volontaires, avaient été menacés d'être chassés, s'ils persistaient dans leur dessein de faire partie de la troupe patriotique ». Séance tenante, une commission fut nommée, pour en instruire la municipalité (1).

Nul plus que Dupuy ne pouvait donc être qualifié pour prendre rang dans les bataillons de volontaires ainsi constitués. Le 2 décembre 1791, dans une assemblée présidée par Henri-Louis Ferrand (2) et Jacques-Jean Douziech, commandant général des gardes nationales du département, il fut élu, au second tour de scrutin, et à l'unanimité de 452 votants, lieutenant-colonel en second des huit compagnies de fusiliers et une de grenadiers, composant le premier bataillon de volontaires de la Haute-Garonne.

Mais il ne suffit pas d'avoir des troupes, il faut encore pourvoir à leur subsistance. Le 12 décembre 1791, il fait part à la Société de « ses craintes sur l'existence d'accaparements ». Et il propose « qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner s'il ne conviendrait pas à la ville de faire des approvisionnements secrets ». Un membre propose que « la municipalité joigne ses lumières à cet effet ». Et dix jours plus tard, il communique une lettre personnelle contenant d'intéressants détails sur l'état des frontières (3).

Le 17 février 1792, il propose d'exclure de la Société « ceux qui, députés à l'Assemblée nationale, ont voté en faveur de M. Bertrand, ministre de la marine » (4).

(1) Arch. de Haute-Garonne. L 4543.

(2) Ferrand (Henri-Louis de) capitaine dans Anjou-Infanterie, embrassa la cause de la Révolution, devint colonel de la légion de St-Sernin, fut élu maire de Toulouse en 1793, fut suspendu un mois après comme trop modéré, arrêté et incarcéré aux Carmélites, puis libéré par Mallarmé.

(3) Arch. de la Haute-Garonne. L 4543.

(4) *Ibid.* L 4544. Il s'agit de Bertrand de Molleville, marquis de Montesquieu-Volvestre, né à Toulouse en 1747, qui fut nommé ministre de la marine en 1791, et réussit à mécontenter tout le monde.

Au Club patriotique qui, à partir du 21 mars 1792, prendra le nom de *Société populaire des Amis de la Liberté et de l'Égalité* (1), l'influence de Dupuy s'affirme dans une circonstance particulièrement significative. Qui nommera-t-on en qualité de commandant de la 10^e division militaire? La société de Perpignan a informé, le 3 mars, celle de Toulouse « qu'elle avait appris avec satisfaction la nomination de M. le ci-devant prince de Hesse-Cassel » et que le pouvoir exécutif, décevant ses espérances, avait nommé M. Choisy, « dont les principes sont bien douteux. » La Société perpignanaise demande à celle de Toulouse de l'aider à obtenir la nomination du prince de Hesse. Celle-ci hésite à se prononcer : elle veut se renseigner sur les mérites de chacun des candidats. Pendant ce temps, Dupuy fait son enquête. Il communique, le 12 mars, une lettre du prince de Hesse au lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de Toulouse, dont nous ne connaissons pas les termes, mais qui lève tous les scrupules, puisque, « vu les principes civiques qui distinguent ce brave général », Dupuy propose et obtient de demander à l'Assemblée nationale, de maintenir sa nomination « et d'envoyer copie de l'adresse au prince de Hesse. » Il en fut ainsi fait. Et c'est encore Dupuy qui, dans la séance du 18 mars, en apporta la nouvelle : il interrompit la lecture des nouvelles, à laquelle procédait le secrétaire, pour annoncer l'heureux choix fait par le pouvoir exécutif « des chefs commandant la 10^e division dans la partie méridionale de la France : M. le prince de Hesse et M. Dubois-Crancé » (2).

Notre Toulousain ne plaisante pas d'ailleurs, quand il s'agit de la défense nationale. Le 5 mars 1792, il a déjà dénoncé « la négligence de M. Vernède, payeur particulier des troupes, à envoyer le prêt des volontaires nationaux et de la gendarmerie nationale ». Sur sa proposition, il est

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4552.

(2) *Ibid.* L 4544.

décidé de dénoncer à l'Assemblée nationale la conduite de Vernède. Il signale aussi « une lettre du ministre de la guerre, pour « arrêter les fusils achetés à Saint-Etienne pour le compte du Directoire » (1).

Sur ces entrefaites le ministère girondin, dont M^{me} Roland est l'Egérie, oblige Louis XVI à déclarer, le 20 avril 1792, la guerre à l'Autriche. On en connaît les pénibles débuts : la défaite de nos armées en Belgique, l'invasion, et bientôt la Prusse se rangeant aux côtés de l'Autriche contre la France ; le violent et imprudent manifeste du duc de Brunswick, qui ne réussit qu'à exaspérer la résistance française, et aboutit à la journée du 10 août, consommant la chute de la royauté. Le décret proclamant la Patrie en danger est porté à la connaissance de la Société le 16 juillet 1792.

Qu'est-il advenu de Dupuy durant cette période de tension exceptionnelle ? Ses attaques courageuses contre les suspects ou les prévaricateurs, qu'il signale à son club, lui ont certainement valu des inimitiés. A son tour, il est victime de dénonciations. Or, avec son bataillon de Toulousains, Dupuy se trouve à ce moment à Perpignan, dans l'armée de Montesquiou (2).

Dans la séance de la Société du 20 juin, il est lu une lettre de Perpignan dans laquelle on se plaint de calomnies provenant de Toulouse et répandues sur le compte « de notre cher frère Dupuy » : si bien qu'il fut décidé de rechercher les calomniateurs (3).

C'est dans la vallée du Rhône que va ensuite opérer le 1^{er} bataillon, dont M. de Vicoise est le colonel : il doit disperser le rassemblement d'« aristocrates » connu sous le nom de camp de Jalès (4). Le 17 juillet 1792, « un membre de

(1) Arch. Haute-Garonne, L 4544.

(2) Le 1^{er} bataillon des volontaires aurait quitté Toulouse au commencement d'avril 1792, si l'on s'en rapporte à cette note du *Journal de Toulouse* du 7 avril : « Les bataillons de Toulouse et Rieux viennent enfin de partir ».

(3) Arch. Haute-Garonne, L 4544.

(4) Jalès, dans l'Ardèche, commune de Berrias

la Société a communiqué une lettre de M. Amiel, actuellement à Beaucaire, qui apprend que le 1^{er} bataillon de Haute-Garonne s'est distingué dans une affaire qui a eu lieu du côté de Jalès contre des rebelles en armes. La conduite du bataillon et celle de M. de Vicose, son colonel, et commandant l'armée contre ces brigands, a excité les plus vifs applaudissements, et il a été délibéré qu'il sera écrit à ces braves défenseurs de notre liberté pour leur témoigner combien la Société a appris avec plaisir cette heureuse nouvelle ; lad. lettre de M. Amiel et une autre de M. Vicose seront lues ce soir, en séance publique » (1).

Le lendemain, 18 juillet, parvient à la Société « une lettre de notre frère Dupuy qui donne des détails sur l'affaire qui a eu lieu, dans le camp de Jalès où ils ont mis les rebelles en déroute ». Nous possédons cette lettre qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire (2) :

« Lettre de M. Dupuy, adressée aux Amis de la Constitution de Toulouse.

« Bérias, département de l'Ardèche, ce 13 juillet 1792, l'an 4^{me} de la Liberté.

« Frères et amis,

« Je ferai en raccourci le détail de l'affaire que nous avons eue.

« Nous reçûmes ordre à Nîmes de marcher à fortes journées sur Saint-Ambroise, assiégé par les brigands commandés par Saillant, chevalier, et autres du même genre. Y étant arrivés au nombre de 4.000, ils n'osèrent nous attaquer. Le lendemain, nous partîmes pour nous rendre à Bérias, village considérable de la plaine de Jalès, et au pied de la fameuse forteresse de Bagne, occupée par les brigands et surmontée du drapeau blanc. A une lieue et de-

(1) Arch. Haute-Garonne, L 4544.

(2) Elle se trouve dans le *Journal universel et impartial du département de la Haute-Garonne*, 21 juillet 1792, n° 58, p. 232.

mie de Saint-Ambroise, et dans une gorge, nous fûmes assaillis par une volée de coups de fusils, ce qui arrêta la colonne, étant imprudent de passer outre, les brigands étant postés très avantageusement. Alors je demandai à M. Vicoze, commandant l'armée, quatre compagnies de volontaires pour aller attaquer un poste presque inaccessible. Mais l'ardeur de nos jeunes gens et des soldats de Bourgogne, au nombre de deux compagnies, fit que nous emportâmes ce passage l'épée à la main, malgré une grêle de coups de fusils (1). Je n'eus besoin que de leur dire que c'étaient des ennemis de notre patrie, et ils y montèrent avec la plus grande ardeur. Je vous assure que j'ai des éloges à donner à tous ces braves, et particulièrement à Bressolles fils, sergent-major de la 1^{re} compagnie, qui, par une impétuosité impardonnable, sans cependant que je l'approuve, dépassa mes ordres. Heureusement nous n'avons qu'un blessé et nos pièces de canon les ont bien mal arrangés.

« Je vous dirai aussi que Saillant, général des aristocrates, a évacué la place de Bagne, et que deux compagnies de Bourgogne s'en sont emparé. D'un autre côté, nous faisons demain la fédération au camp de Jalès et au bas du château de Bagne. Peut-être même que nous le démolirons, en simulacre de la Bastille (2). Je vous envoie la proclamation du cochon de Saillant, et un peu du drapeau blanc. Ainsi vous pouvez en faire ce que vous voudrez. Saillant vient d'être tué avec cinquante de ses satellites. Dans le nombre, il y a beaucoup de prêtres réfractaires.

(1) Dans cette affaire les volontaires étaient commandés par le capitaine adjudant-major du bataillon, Pijon, vieux soldat et excellent officier, qui avait formé et discipliné ce corps, et à qui Dupuy rendra plus tard justice.

(2) Le château fut, en effet, brûlé, si nous nous en rapportons à la relation apportée par « une seconde lettre venant de Beaucaire, où l'on donne des détails sur la défaite des rebelles, réfugiés à Jalès et de l'incendie du château où ils s'étaient réfugiés ». (Cette lettre fut lue dans la même séance).

« Je vous prie d'assurer de mes respects ma famille.

« Je vous embrasse, et suis pour la vie votre frère jacobin.

« Dupuy, lieutenant-colonel des volontaires, commandant l'armée de Joyeuse, en l'absence de M. Vicoze ».

Cette lettre fut lue dans la séance du 18 juillet de la Société des Amis de la Constitution présidée, la première partie par Saurine et la deuxième par Dugua (1), en même temps que la proclamation du « sieur soi-disant comte de Saillant, chef des rebelles... dont les principes contre-révolutionnaires ont indigné les membres de l'Assemblée. »

Cette lecture faite, « un membre a demandé qu'il fut écrit à M. Dupuy pour le prier de nous faire passer l'extrait mortuaire du sieur Saillant », ou « un acte qui constate que led. Saillant a été tué », pour que, « cette pièce reçue, elle fut envoyée à M. Lafayette et aux princes à Coblents, ainsi que sa proclamation. — Renvoyé à la séance du soir ».

Si l'affaire de Jalès a soulevé l'enthousiasme de la Société toulousaine, elle ne fut pas cependant à l'honneur de tous les combattants : quelques soldats ont déserté, et le colonel Vicoze a invité la Société à les « livrer à l'ignominie qu'ils ont méritée. » Il sera d'ailleurs décidé, le 8 août, que le nom des déserteurs de Jalès sera affiché sur un poteau (2) : c'est le pilori !

Pendant ce temps les événements se précipitent dans le nord et dans l'est. C'est Longwy et Verdun pris... la marche sur Paris... enfin Valmy !... C'est en quelques jours le redressement... les opérations sur le Rhin et en Belgique...

Notre premier bataillon de Haute-Garonne opère en Savoie et dans le comté de Nice, sous les ordres du général

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4544. Saurine était à ce moment vicaire épiscopal de l'évêque Sermet; Dugua était en 1791, lieutenant de gendarmerie à Toulouse; il fut le séide de Barras.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4544. Cette manie d'affichage se manifeste en toute occasion : n'est-il pas proposé de placer sur les tours du pont la Déclaration des Droits de l'Homme ?

Anselme (1). Le lieutenant-colonel Dupuy écrit à la Société populaire de Toulouse pour lui fournir « les détails les plus circonstanciés sur la prise de Nice et autres lieux ». (Séance du 15 août 1792) (2). Il est lu, le 31 octobre (3), une autre lettre de Dupuy annonçant l'envoi « d'un fagon (fanion ?) pris sur les ennemis, avec une devise écrite en italien, duquel il fait hommage à la Société ».

Une autre, parvenue le 10 décembre, donne « des détails très agréables sur le succès de nos armées (4).

Néanmoins il semble que la Société montre peu d'empressement à répondre à Dupuy : serait-il devenu suspect ? Dans une lettre communiquée le 8 février 1793 (5), il se plaint « de n'avoir reçu aucune nouvelle depuis fort longtemps » ; il est dit que cette lettre apporte des détails « sur des calomnies répandues contre lui et quelques officiers de son bataillon ».

Notre hypothèse se trouve confirmée par le fait que, le 29 mai 1793 (6), il fut proposé de suspendre l'exécution du délibéré qui porte que les citoyens seraient entendus avant d'être jugés définitivement ».

Le jugement a dû être favorable à Dupuy, puisqu'il est rentré de nouveau en rapport avec la Société. Dans la séance du 16 juin 1793 (7), il est lu une lettre « du citoyen Dupuy, commandant du 1^{er} bataillon de Haute-Garonne », marquant « de grands succès remportés par nos troupes sur les esclaves piémontais ». Le procès-verbal de la séance

(1) Anselme (Joseph-Modeste d') était né à Apt en 1730 ; il était entré dans l'armée en 1745. Le 20 mai 1791, il fut nommé général de brigade, et le 22 mai 1792 lieutenant-général. Il fut suspendu, parce qu'il était noble, le 3 février 1793. Devenu suspect, il fut décrété d'accusation le 14 du même mois. Il ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4544.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.* L 4547.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* L 4548.

(7) *Ibid.* L 4551.

ajoute : « Plusieurs détails satisfaisants, qui ont accompagné la lettre de ce vrai républicain, ont causé la joye la plus douce dans le cœur des sans-culottes, et ont été couverts des applaudissements et des plus vives acclamations ». Il s'agit très vraisemblablement de la lettre suivante adressée au Maire et à la municipalité de Toulouse (1).

« Le 10 juin 1793, l'an second de la République.

« Mes chers concitoyens,

« Vive la République ! Nous avons attaqué l'ennemi dans tous ses camps; nous l'avons forcé et battu (2); nous leur avons pris cinq camps entiers, aux hommes près, tentes, canons, effets, etc., enfin, ils n'ont tenu que dans un qui n'a pas été forcé par le retard d'une colonne, sans quoi la victoire était complète; mais nous partons à minuit pour aller les en chasser, et j'espère tout de nos troupes républicaines. Il est incroyable leur bravoure enragée : montagnes inaccessibles, retranchements sur retranchements, pierres, boulets et balles, rien ne les arrête; ils ont tout forcé, la baïonnette aux reins.

« Nous avons perdu beaucoup, c'est-à-dire 150 morts et 600 blessés. L'affaire a été meurtrière. Nous avons perdu aussi une vingtaine des plus braves officiers... Le général (du bataillon de l'Isère) s'est battu comme un grenadier... L'air *Ça ira* était chanté avec enthousiasme par nos troupes au plus chaud de l'action. Enfin il n'est pas possible de distinguer quelqu'un dans cette brillante affaire : depuis le général jusqu'au dernier soldat, tout y a fait son devoir. J'ai eu le malheur de ne pas être de cette fête; j'étais à Toulon pour affaires de l'armée, et je n'en suis arrivé qu'aujourd'hui, et je m'empresse de vous donner cette bonne nouvelle.

(1) *Journal et affiches de la Haute-Garonne*, n° 49, 19 juin 1793.

(2) Il s'agit de la prise de Saorgio.

« Jusqu'ici nous avons fait mille prisonniers, et on nous en amène à tous les instants... Leur perte est très considérable en morts ; blessés et surtout en déserteurs. Nous allons demain leur donner le coup de grâce ; et, si la journée est heureuse, Saorgio est à nous, et rien ne peut nous arrêter pour entrer dans les riantes plaines du Pô. Je vous donnerai demain le détail de cette brillante affaire, pourvu que le plomb me respecte. Mais, n'importe, vive la République ! Je désirerais que tous les généraux servissent la République comme le nôtre. Je vous embrasse de tout cœur, ainsi que tous les bons citoyens de ma cité ; et je suis pour la vie votre concitoyen et franc républicain.

« Dupuy, chef du 1^{er} bataillon de la Haute-Garonne ».

En post-scriptum Dupuy ajoute que du premier bataillon « deux ou trois hommes ont été tués et douze blessés légèrement ».

III

Un long silence s'étend ensuite sur Dupuy dans les registres de la Société populaire.

Nous voici aux prises avec les graves événements qui marquent cette année 1793. Contentons-nous d'énumérer les principaux : après l'exécution de Louis XVI, ce fut la coalition de l'Europe contre la France, puis les journées des 31 mai et 2 juin ; le soulèvement de cent mille paysans vendéens ; les trois quarts de la France en armes contre Paris ; la frontière forcée sur tous les points ; et, pour répondre à ces redoutables menaces, la Convention créant ces organes de défense que furent le Comité de Salut public, de Comité de sûreté générale, le Tribunal révolutionnaire, les Comités révolutionnaires, le système des représentants en mission ; avec, comme moyens, la levée en masse, l'emprunt forcé, la loi des suspects, la loi du maximum ; et enfin la Terreur, se manifestant par des arrestations en masse, les charretées de condamnés gravissant

les degrés de l'échafaud. Les registres de la Société de Toulouse nous fournissent à ce sujet de curieux renseignements.

Nous avons laissé Dupuy sur les frontières d'Italie : Quelles accusations ont été portées contre lui ? Les procès-verbaux restent muets sur ce point à cette date; bien plus tard seulement, ils nous apprendront qu'il fut accusé de complicité avec le général Brunet arrêté pour trahison (1).

Le procès-verbal de la séance du 28 pluviôse an II (2) (16 février 1790) nous apprend que le « citoyen Trinquevaux est chargé de conduire au Comité de surveillance la mère du citoyen Dupuy, lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de Haute-Garonne, pour s'informer s'il y a des dénonces contre luy, et inviter de presser son jugement, étant dans les prisons de Grasse. Trinquevaux a fait son rapport, et a dit que le comité de surveillance n'avait reçu aucune dénonce contre Dupuy » (3).

Le procès-verbal du 6 ventôse an II (4) (24 février 1794)

(1) Brunet (Gaspard-Jean-Baptiste) né à Valensoles (Basses-Alpes) fut nommé maréchal de camp en 1791 et fit la campagne de Savoie sous les ordres du général Anselme. En 1793, il remplace provisoirement le général Biron dans le commandement de l'armée d'Italie et mérite les éloges du ministre Beurnonville. Il force les avant-postes ennemis du camp de Fourches; mais il échoua dans une nouvelle attaque et dut se retirer avec pertes à Saorgio. Les Jacobins l'accusèrent de trahison et prétendirent qu'étant d'intelligence avec l'ancien procureur-syndic du Var, il n'était pas étranger à la reddition de Toulon. Barras et Fréron lui ayant donné ordre de marcher contre les fédéralistes d'Aix avec cinq bataillons et des dragons, il refusa. Les deux représentants le suspendirent aussitôt de son commandement, et il reçut l'ordre de partir dans les 24 heures pour se présenter à la barre de la Convention. Arrêté le 8 août 1793, il fut condamné par le Tribunal révolutionnaire et guillotiné le 6 novembre 1793.

(2) Arch. Haute-Garonne. L. 4544.

(3) Arch. Haute-Garonne. Registre du Comité de bienfaisance L. 4558, p. 27.

(4) *Ibid.*, p. 44.

Comité de bienfaisance mentionne le fait suivant : « La citoyenne Dupuy, mère de notre sociétaire, est venue au Comité, a présenté une nouvelle lettre qu'elle a reçue de son fils, dans les prisons de Grasse, et a dit qu'elle prioit le Comité de vouloir continuer de s'intéresser pour son fils; que dans nos précédentes séances le Comité avoit député Trinquevaux vers le Comité de surveillance de la Société pour savoir s'il y avoit, ou avoit jamais eu de plaintes ou dénonces contre led. Dupuy et qu'il fut bientôt jugé; que peut-être les plaintes et dénonces contre son fils sont au Comité de surveillance de la maison commune ». Deux membres, Alzieu et Fageret, sont désignés pour aller prendre des informations à la maison commune puis ils rapportent que le Comité de surveillance n'a reçu ni plainte, ni dénonce contre Dupuy. « Sur quoy il a été délibéré que les même commissaires se transporteront de suite à l'assemblée générale de la Société pour lui communiquer tous les agis (*sic*) précédens et présens qu'a fait le Comité pour led. Dupuy, et l'inviter à demander son prompt jugement. » De retour de leur mission, les commissaires annoncent « que l'assemblée générale de la Société avoit unanimement décidé de s'intéresser pour led. Dupuy, pour son prompt jugement, et d'écrire à cet effet en sa faveur à la Convention nationale, au Comité de Salut public et au représentant du peuple ».

Le fait se trouve confirmé par le procès-verbal de la séance du même jour, portant qu'Alzieu « dénonce que Dupuy, père et mère, ont écrit au Comité (de bienfaisance) que leur fils est détenu depuis deux mois, sans connaître les motifs de sa détention » (1).

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554. Séance du 6 ventôse an II. Cette affirmation, concernant la durée de la détention est inexacte : Dupuy fut arrêté le même jour que Brunet (8 août 1793); il resta dans les prisons de Grasse jusque vers le milieu de février 1794. Le 19 pluviôse (7 février 1794), Fouquier-Tinville donna l'ordre de le conduire « de brigade en brigade ».

Le 8 ventôse (26 février 1794), « les adresses à la Convention et au Comité de Salut public, faites par le citoyen Benaben (1), à raison de la détention du citoyen Dupuy, et de sa translation aux prisons de l'Abbaye, à Paris, ont été lues et approuvées » au Comité de bienfaisance. « Et comme l'assemblée générale de la Société a renvoyé au Comité lad. nomination d'un député à Paris, pour porter lesdits adresses et solliciter le prompt jugement de Dupuy, il a été délibéré que le citoyen Benaben se transporterait à Paris pour cette commission, aux frais de la famille Dupuy, ce que ledit Benaben a accepté, et promis de partir incessamment » (2).

Le procès-verbal du même jour de la Société populaire, relate le même fait en des termes analogues, et approuve la désignation de Benaben (3). Il n'est pas sans intérêt de reproduire le texte de ces deux adresses (4) :

« Du 8 ventôse, l'an 2 de la République.

« La Société populaire de Toulouse à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Nous apprenons dans ce moment que le citoyen Dupuy, général de brigade dans l'armée du Var, est traduit au Tribunal révolutionnaire, par ordre du Comité de sûreté générale. Nous ne connaissons aucun des détails de cette affaire; mais comme il est pénible que les inculpations faites contre lui portent à faux; que la conduite de Dupuy depuis le commencement de la Révolution jusqu'à son départ de

(1) Benaben resta un fidèle ami de Dupuy : il fut commissaire du gouvernement en 1795, devint commissaire des guerres à l'armée d'Égypte ; il deviendra professeur de rhétorique, de géographie, d'histoire philosophique, sera attaché à la rédaction du *Minerve*, du *Journal de Paris*, de la *Gazette de France*. C'est lui qui écrira l'éloge funèbre de Dupuy, dont il aura recueilli au Caire le dernier soupir.

(2) Arch. Haute-Garonne, L 4558, p. 49.

(3) Arch. Haute-Garonne, L 4554.

(4) *Ibid.* L 4556 (Registre de correspondance).

Toulouse n'a jamais manqué de cette énergie, de cette force d'âme, de cette brûlante activité qui caractérise les Républicains, il est de notre devoir de fixer votre attention sur les services qu'il a rendus à la Patrie dans plusieurs circonstances. Ce n'est pas que, s'il s'est rendu coupable depuis cette époque, nous voulions le dérober à la vengeance nationale. Frappez, nous ne le plaindrons pas ; mais ne nous faites pas languir dans une douloureuse attente ; rendez-nous un frère, ou punissez un coupable.

Nous avons chargé le citoyen Benaben, notre commissaire, de vous porter cette adresse et de vous donner à ce sujet des détails que le temps ne nous permet pas de développer ».

— « Du 8^e ventôse l'an II de la République.

« La Société populaire au Comité de Salut public

« Citoyens représentans,

« Le général de brigade Dupuy est traduit par vos ordres au Tribunal révolutionnaire. Il ne nous est parvenu aucune connaissance des inculpations faites contre lui ; mais avant son départ pour l'armée, et depuis 89, Dupuy fut une des plus fortes colonnes de la Révolution. Et c'est en partie à ses soins, à son active énergie, à son ardent civisme que nous devons la liberté, dans les premiers orages que l'aristocratie excita contre nous. Nous ne justifions pas Dupuy. Sa conduite, depuis son départ de notre cité, nous est parfaitement inconnue ; mais le présumerions-nous coupable avant qu'on l'eût convaincu ? Depuis cinq mois il languit, sans connaître ni son accusation, ni ses accusateurs.

Terminez cette affreuse et désolante incertitude. Que la tête de Dupuy tombe, s'il est criminel ; mais que ses calomniateurs portent la leur à l'échafaud, s'il est innocent.

« Le citoyen Benaben, notre commissaire, vous remettra notre adresse et vous donnera d'autres détails.

« Salut et fraternité » (1).

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554.

Celui-ci dut faire diligence, puisque quinze jours plus tard, le 23 ventôse (13 mars 1794), il fut lu par Hugueny, dans la séance de la Société, deux lettres de Benaben, datées de Paris, « qui donnent plusieurs détails sur l'affaire Dupuy ». Nous en ignorons le contenu.

Le même jour, les comités assemblés se préoccupent de défendre leur compatriote. Ils décident d'envoyer « à Dupuy fils une attestation à raison du civisme même enragé qu'il a démontré en cette ville jusqu'à son départ, ainsy que du jour de sa réception dans la Société, en étant un de ses fondateurs » (1).

Ce n'était pas vraisemblablement le sentiment du représentant, l'énergique Dartigoeyte, que ces manifestations ne parviennent pas à ébranler : « Sans doute, dit-il, il est du devoir des vrais républicains de protéger le patriotisme opprimé ; mais une société populaire ne peut se décider pour la défense d'un citoyen sans savoir si Dupuy ne mérite pas de fortes peines... Ainsi vous vous exposez à donner des certificats de civisme aux plus grands coupables. Agissez prudemment, défendez les patriotes, mais ceux qui le sont véritablement ».

Après ce discours, la Société retire à Benaben sa commission, s'en rapportant à la justice du Tribunal révolutionnaire. Quelques jours plus tard, et certainement parce qu'ils ont défendu Dupuy, Benaben et Alzieu sont à leur tour menacés ou frappés : Benaben fut exclu de la Société (5 germinal, an II, 25 mars 1794), et Alzieu considéré comme suspect (séance du 7 germinal).

Dupuy fut enfin traduit le 4 prairial an II (23 mai 1794) devant le Tribunal révolutionnaire. Il était accusé par Fouquier-Tinville d'avoir « été l'agent le plus actif des trames liberticides du perfide général Brunet... Tous ces discours, dit-il, soit chez Brunet, soit aux soldats de l'armée n'étaient que des déclarations virulentes contre les représentants du peuple les plus énergiques et surtout contre Marat, qu'il trai-

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4558, p. 79.

tait de f... gueux, d'anarchiste, ajoutant que la Montagne n'était peuplée que de scélérats... C'est avec lui que Brunet concerta tous ses plans, toutes ses manœuvres. Il était essentiellement son homme de confiance ». Il fut chargé « de calomnier la représentation nationale et les citoyens de Paris sur les journées du 31 mai et du 2 juin », ajoutant que « les conjurations de Catilina n'offraient rien de semblable ».

Malgré ce réquisitoire, Dobsen rendit un jugement le déchargeant de tout crime de complicité avec Brunet et de participation à un complot, mais ajoutant qu'« attendu les preuves d'incivisme résultant de l'instruction », il devra être « détenu jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, conformément à l'article 10 de la loi du 17 septembre », c'est-à-dire jusqu'à la paix.

Durant toute cette période les mesures de terreur avaient été poussées à l'extrême. A l'exemple de Paris, Toulouse avait célébré la fête de la Raison ; un instant la Dalbade en fut le temple provisoire, et la cathédrale Saint-Etienne en devint le temple définitif.

Le 24 mars 1794, Robespierre se débarrassait des Hébertistes qu'il accusait d'athéisme, et six jours plus tard des Dantonistes trop enclins à l'indulgence. Dès lors, seul maître, il porte la Terreur à l'extrême, avec cette loi du 22 prairial si justement qualifiée de « code de l'assassinat légal », jusqu'au jour du 9 thermidor, où il monta à son tour sur l'échafaud.

Après le 9 thermidor, les détenus politiques, qui avaient eu la chance d'échapper à la guillotine ne tardèrent pas à voir se rouvrir les portes de leur prison. Dupuy fut aussi libéré. Dès qu'il eut la possibilité de communiquer avec l'extérieur, son premier soin fut d'exprimer sa reconnaissance aux groupements qui s'étaient intéressés à son sort. Nous lisons dans le registre des procès-verbaux du Comité de bienfaisance, à la date du 21 thermidor an II (8 août 1794) (1), cette note :

(1) Arch. Haute-Garonne. L. 4558, p. 230.

« Le citoyen Dupuy, ex-général de brigade de l'armée d'Italie, détenu aux prisons de la Commune, notre cy-devant sociétaire, a écrit au Comité une lettre de remerciement d'avoir voulu s'intéresser pour luy à Paris dans sa malheureuse affaire. »

Il reparait bientôt à la Société populaire. Sa présence à la séance du 9 fructidor (26 août) nous est révélée par cette mention du procès-verbal : « Dupuy un des membres de la Société que la calomnie avait fait traduire au Tribunal révolutionnaire, [et] qui vient d'être rendu à la liberté, demande à passer à l'épurement. La Société, sur la motion d'un membre, appuyée par Dupuy lui-même, renvoie la demande au Comité de surveillance. »

Victime de la calomnie et des arrestations arbitraires, il va maintenant prendre la défense des confrères qui ont eu, eux aussi, à en souffrir. Dans la séance du 22 fructidor, il lit la lettre de la citoyenne Tarbès, remerciant la Société d'avoir fait triompher l'innocence de son mari (1). Il annonce, le 25 fructidor, qu'un autre Toulousain, Lapujade,

(1) Tarbès, qui restait rue Royale, était « chirurgien-major de l'hôpital militaire vénérien de la Porte ». (Arch. Haute-Garonne. L 4558, p. 39). Il avait été accusé d'avoir tenu des propos séditieux au Comité de surveillance le jour du supplice de Robespierre (Séance du 30 fructidor an II, arch. Haute-Garonne. L 4558). Ajoutons à ce grief cet autre plus curieux, et bien caractéristique de l'esprit de l'époque : « Tarbès, prodigue de principes austères dans ses discours, les dément, comme tous les faux patriotes, par sa conduite; il a fait imprimer en dernier lieu un écrit plein de déclamations hypocrites sur la tempérance, et la sobriété. Le jour où il lut cet écrit à la tribune de la Société, il se trouva chez Delpont à un souper splendide; le lendemain Tarbès fit lire le même écrit dans le temple de l'Être suprême, et le même jour il présidait à un souper de soixante couverts qui se donna dans les jardins de l'émigré Cambon [c'était le parc dans lequel a été construit *le Caousou*]. Intrigant, avide, intéressé, Tarbès a fait créer pour lui une place très lucrative, et il a acheté à vil prix, avec d'autres intrigants, un bien national [le bien des Carmes à Montaudran], dont une partie a été revendue avec un profit considérable ». (Cité par Connac, *La Révolution à Toulouse*, op. cit. p. 177).

est libre : il vient, dit-il de l'embrasser, et il est heureux de constater que les représentants ont « été trompés par des hommes qui voulaient se mettre à la place de leur réputation et qui devraient être aux frontières » (1).

A ce moment, des divisions profondes se manifestent au sein de la Société populaire. Le maire Groussac (2), le président du Tribunal révolutionnaire Hugueny (3), les représentants Dartigoeyte et Chaudron-Roussau restent certainement hostiles à toute mesure de clémence. Contre eux, Dupuy se dresse.

Cependant, durant cette période de la réaction thermidorienne, Dartigoeyte, malgré son implacable sévérité, a dû se relâcher de sa rigueur. A la date du 2 fructidor, il a pris un arrêté rapportant celui du 16 prairial et réintégrant certains fonctionnaires, qu'il avait révoqués. Dupuy profite de cette circonstance pour attaquer Dartigoeyte et Chaudron-Roussau. Il demande qu'ils soient invités « à désigner les personnes qui ont rédigé le considérant de leur arrêté, afin que la Société bannisse de son sein les calomniateurs des quatre patriotes (4) auxquels elle est si fortement attachée ». La majorité ne paraît pas lui être favorable, car, de toutes parts,

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554.

(2) Groussac, alors âgé de 30 ans, était marchand ; vice-président du club de Toulouse, il fut nommé maire le 14 octobre 1793 par les représentants en mission. Il fut arrêté le 26 brumaire an III (16 novembre 1794) et destitué le 15 frimaire (5 décembre). Pendant cette période très difficile, il avait réussi à maintenir l'ordre et à assurer le ravitaillement d'une population de 60.000 habitants. Ruiné, puis traqué par ses ennemis politiques, il fut assassiné aux portes de Bordeaux en juillet 1797.

(3) Hugueny, de Beaumont-de-Lomagne, avait été le chef de l'armée révolutionnaire : il sera arrêté le 2 ventôse an III (20 février 1795).

(4) Ces quatre personnages sont : Tarbès, Lapujade, greffier au Tribunal de simple police correctionnelle; Delpont, pharmacien, et Meilhon, « ci-devant avocat ». Ils avaient été arrêtés par ordre de Dartigoeyte et de Chaudron-Roussau le 29 thermidor an II (16 août 1794).

il est demandé de passer à l'ordre du jour, — ce qui a lieu (1).

Même au milieu de ces luttes, Dupuy ne perd jamais de vue les opérations militaires : c'est ainsi que, dans la séance du 24 fructidor (10 septembre), il lit une lettre d'un capitaine de la demi-brigade, annonçant que les Anglais ont tenté une descente à la Ciotat, mais que « les sans-culottes leur ont coulé à fond trois vaisseaux et se sont emparés de six autres ».

La cause des détenus est toujours l'objet de sa sollicitude. Il demande, le 27 fructidor, « que l'on fasse une collection des preuves matérielles » relevées contre eux, « et qu'on les remette aux représentants, afin de leur prouver que leur religion a été surprise ». Les détenus avaient été accusés « d'avoir influencé les décisions du Comité révolutionnaire. » — Longue discussion, au cours de laquelle Dupuy obtient le vote d'un amendement, tendant à la nomination d'une commission de six membres, chargée de demander, à ce sujet, des renseignements au Comité révolutionnaire pour les communiquer aux représentants Dartigoeyte, Chaudron-Roussau et Mallarmé.

Il signale, le 29 fructidor (15 septembre 1794), (2) l'injuste traitement auquel il a été soumis, durant sa détention. Il s'élève contre les vexations dont sont victimes les prisonniers ; ils sont dépouillés des sommes qu'ils apportent, alors qu'on ne devrait leur retenir que les frais nécessités par leur entretien : il faut, dit-il, dénoncer à la Convention « ce reste de tyrannie ». Et, visant le cas de ses amis Tarbès, Lapujade, Delpon et Meilhon, il demande que Mallarmé en soit avisé. Sa motion est adoptée.

Comme en une sorte de réplique, dans la même séance,

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554, séance du 25 fructidor an II.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4554 (Jusqu'à nouvelle indication, c'est au même registre qu'appartiennent les documents qui suivent).

Descombels (1) proteste contre la facilité avec laquelle les suspects sont remis en liberté, ce qui « tourne à l'avantage des aristocrates ».

Dupuy fait alors adopter le principe d'une adresse « pour inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la Révolution soient anéantis. »

Les rouages grincent, et dans cette atmosphère de réaction thermidorienne, de pareilles motions ne paraissent pas du goût de Mallarmé, qui engage le surlendemain, à la séance de la Société populaire, « les membres de la Société à ne point se laisser entraîner par l'enthousiasme du moment », l'invitant, elle qui a préservé le midi de la France du fédéralisme, « à rester pure et intacte, et à ne pas se laisser entraîner à des menées qui pourraient lui faire perdre le fruit de longs combats, qu'elle a soutenus contre les ennemis de la chose publique... » A son discours, « tous les membres, par un sentiment unanime, jurent, par les mânes des patriotes qui ont péri victimes de l'aristocratie, de ne se laisser jamais aller à une fausse pitié et de défendre la liberté jusqu'à la mort ».

Malgré les poursuites dont il a été victime, Dupuy n'en reste pas moins attaché à l'œuvre des Jacobins. Il demande, le 1^{er} vendémiaire (22 septembre), que sa réintégration, accomplie à la date du 11 fructidor (28 août), « soit insérée au plumitif. » Et dans la même séance, il prend prétexte du discours prononcé par Vadier aux Jacobins pour demander qu'il soit établi un comité de correspondance « chargé de resserrer les communications avec les sociétés affiliées ». Malgré les objections du président, il déclare la proposition « de la dernière urgence » : elle est adoptée avec un amendement de son auteur, ayant pour objet de « prévenir les

(1) Descombels, ancien procureur-syndic du district de Castelsarrasin, était procureur-général-syndic du département : il avait, le 17 mai 1793, remplacé Malpel, révoqué parce qu'il faisait élever sa fille à la maison d'instruction des Dames-Noires de Lévignac.

sociétés affiliées que les Jacobins de Toulouse ont trouvé à propos d'augmenter le nombre des membres du comité de correspondance, pour ranimer l'activité de la correspondance ».

En toutes circonstances l'activité de Dupuy va encore se manifester dans la Société populaire.

Le 4 vendémiaire (25 septembre), il lit une lettre du général Micas annonçant un succès de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il demande ensuite à connaître le nom des douze membres chargés de dresser la liste sur laquelle seront choisis les membres du Comité révolutionnaire : il voudrait surtout des « anciens », des « patriotes de 89 ». Sa motion est combattue. Il propose alors qu'il soit posé à chaque candidat les questions suivantes : « Es-tu patriote de 89 ? — T'es-tu trouvé dans la Société ou dans les lieux où l'on avait besoin des patriotes, lorsque la Patrie était en danger ? — As-tu jamais signé aucune adresse qui demande que la religion catholique fût dominante dans l'Empire ? Ou as-tu signé quelque adresse qui demande la conservation des castes nobiliaires ou sacerdotales, ou autres privilégiées ? » Néanmoins, des candidats combattus par Dupuy sont désignés : ce fait semble accuser l'influence, toujours prédominante dans la Société, des Montagnards violents.

Victime personnelle de dénonciations, il poursuit de sa haine les dénonciateurs. Il demande, le 5 vendémiaire, « que tous les citoyens qui ont calomnié et persécuté les patriotes soient invités à porter leurs notes au Comité de surveillance ».

Il est appuyé dans cette proposition par Desbarreaux. La Société paraît sérieusement divisée. Dans la séance du 13 vendémiaire, Desbarreaux, qui a toujours marché à l'avant-garde du parti jacobin, déclare « qu'il existe dans la Société des faux-frères et des calomniateurs ». Et Dupuy, dont les interventions sont ce jour-là particulièrement nombreuses, demande d'ouvrir une souscription patriotique pour assurer l'impression des discours prononcés aux Jacobins. Il propose en même temps que la Société soit mise en demeure de

« rétracter » (il veut certainement dire « réprover ») l'accusation portée contre elle, d'avoir « déclaré que la députation de Haute-Garonne avait perdu sa confiance ».

Il ne saurait guère faire de doute que Dupuy appartient au groupe de la minorité. Néanmoins l'ancien lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de volontaires de la Haute-Garonne reste attentif aux besoins de l'armée. Le 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794), il signale « qu'il a rencontré dans la journée plusieurs militaires blessés et se traînant avec peine pour gagner le logement qu'on leur avait désigné place du Salin ». Il demande que « la municipalité soit invitée à faire choix d'un établissement à portée de la maison commune pour y caserner les militaires qui viennent des armées. »

A la faveur de la réaction thermidorienne, un mouvement hostile aux hommes qui furent à la tête des terroristes se dessine peu à peu. Certes, des mesures violentes continuent à être appliquées. Mallarmé n'a-t-il pas encore pris, le 16 vendémiaire, un nouvel arrêté « pour la destruction des tours, monuments du fanatisme et de ses pratiques », ordonnant aussi « la dissolution de toutes réunions ou assemblées qui ne seroient point autorisées par la loi, et notamment des sociétés maçonniques » ? Dartigoeyte sent ce fléchissement de l'énergie révolutionnaire. Dans la séance de la Société populaire du 21 vendémiaire an III (12 septembre 1794), à laquelle il assista, il se montra menaçant, s'attaquant particulièrement au groupe auquel appartenait Dupuy : « Son discours tend, dit le procès-verbal, à reprocher des démarches et des délibérations de cette Société, qu'il dit lui avoir été suggérées par des meneurs. Il cite quarante délibérations contre-révolutionnaires qui existent sur ses registres et qu'il se propose de dénoncer à la Convention nationale. Il s'élève contre les huées qui ont accueilli le Maire à la tribune, lors de l'appel nominal au sujet des détenus. Il inculpe Arthaud, Boyer perruquier, Dupuy, Barousse, Gélas, Toulza et Desbarreaux, qu'il accuse d'avoir égaré le peuple et outragé la représentation nationale. Il

rappelle la Société au respect qui lui est dû et à l'amour des principes ».

Dupuy répond. Il se justifie des accusations portées contre lui. Il se défend :

« 1° D'avoir été complice du général Brunet. — Il dit que, sans lui avoir été attaché, il s'est déclaré contre lui, dès qu'il a reconnu ses démarches criminelles ;

« 2° D'avoir proposé l'appel nominal. — Il nie le fait, et en atteste les registres de la société ; il proteste de son respect pour la représentation nationale ».

Et comme des applaudissements éclatent, Dartigoeyte proteste. Il reproche ensuite à Dupuy la motion qu'il a déposée pour obtenir des explications sur un considérant de l'arrêté du redoutable représentant du peuple. Dartigoeyte ajoute « que le jugement du Comité de sûreté générale est encore suspendu sur son compte, et s'étend de nouveau contre les meneurs de la Société ».

Dupuy réplique : « Il n'a jamais été attaché particulièrement à l'ex-général Brunet ; il commandait un bataillon, et n'avait avec lui que des rapports de service. Il proteste qu'il a fait constamment son devoir, et espère que le représentant lui rendra un jour justice ».

Il demande enfin que les procès-verbaux des séances concernant les détenus, soient relevés, et qu'une copie en soit remise à Dartigoeyte et à Mallarmé, car ils ont été inexactement reproduits par le *Journal révolutionnaire*. Cette proposition est adoptée.

A partir de ce moment, nous ne constatons plus la présence de Dupuy aux séances de la Société populaire. Il se préoccupe de reprendre sa place dans l'armée, comme en témoigne la curieuse lettre ci-dessous, dans laquelle se révèle assez exactement le caractère de Dupuy (1) :

(1) Nous la reproduisons d'après M. Maurice Dumoulin, *Historia*, VII, p. 318, Taillandier, 1911-1912.

« Toulouse, le 9 brumaire, 3^e année républicaine (30 octobre 1794).

« Dupuy, cy-devant chef du 1^{er} bataillon de Haute-Garonne, et général de brigade par nomination du 26 août (V. S.) 1793 par le Ministre de la guerre.

« Au républicain Pille, chef de la commission de l'organisation et mouvement des armées de terre, à Paris.

« Républicain,

« Après une détention affreuse et d'une année, je fus jugé en son temps par le tribunal révolutionnaire de Paris où j'ay triomphé de mes ennemis, quoique cela fut en prairial.

« Depuis, j'ay réclamé en vain auprès de plusieurs autorités, et principalement à la tienne à quy j'ay écrit plusieurs lettres sans aucunes réponses. Je ne te cacheray point que ce silence m'étonne, connaissant tes principes de justice et d'exactitude. Un républicain malheureux est, je le sais, recommandable à tes yeux. Veuille donc bien m'accorder une réponse à ma demande, et tu me rendras ma tranquillité.

« Dès la formation des volontaires, je m'enrôlay et fus choisi par mes camarades pour leur chef. Je m'honore d'y avoir fait mon métier. J'eus l'honneur d'être sorty momentanément de parmy mes camarades, pour commander des camps de deux à trois mille hommes ; ensuite je fus mis à la tête du 2^e bataillon des grenadiers de l'armée d'Italie, où j'ai resté quatorze mois sans chefs. Enfin je n'ay cessé de rester aux avant-gardes, pendant deux campagnes, et j'ay même partagé la conduite de plusieurs colonnes à plusieurs attaques avec l'intrépide Dagobert. Ma conduite militaire était connue, mes principes républicains obstensibles. Mais qui alors était à l'abri de la calomnie ?

« Dans mon arrestation, l'on m'enleva tous mes effets, chevaux, etc. Je te demanderay franchement si je dois réclamer, ainsy que d'être rappelé de mes appointements que plusieurs loix m'accordent. Je te diray même que mon brevet de général s'est égaré et te prieray de vouloir, sy je suis fondé, m'en envoyer un duplicata, à moins que tu ne

m'accordasse la préférence de resservir comme chef de bataillon simplement et parmy mes camarades quy me sont toujours attachés, quy même me réclament, formant aujourd'huy à l'armée d'Italie la 21^e demi-brigade, où ils ont été amalgamés. Je ne tiens point au grade : servir ma patrie, voilà mes vœux, le séjour des villes m'étant affreux.

« J'ay envoyé plusieurs pièces au citoyen Delmas, député et membre du Comité de Salut public, mon concitoyen et mon ami, avec prière de te les communiquer. Il me connaît depuis longtemps, et il a vu la manière dont j'ay servi la Révolution depuis son aurore.

« Veuille donc bien, Républicain, m'accorder une réponse, et tu rendras la tranquillité à un citoyen quy a déjà versé son sang pour la patrie, et quy n'a pas juré en vain de vivre libre ou mourir.

« Vive la République ! Vive la Convention nationale !
Salut et fraternité.

« Ton dévoué camarade,

« DUPUY,
rue Ça-Va, à Toulouse.

« P.-S. Je n'ay jamais été destitué ny suspendu par exprès.

« N. B. Je suis fils de roturier et bon sans-culotte. »

Cette épître qui, par certains côtés, ne manque pas d'habileté, produisit l'effet espéré. Le 30 frimaire an III (20 décembre 1794), par arrêté de Rittier et Turreau, représentants en mission près les armées d'Italie et des Alpes, Dupuy fut réintégré avec le grade de chef de bataillon et affecté à la 21^e demi-brigade, qui, le 5 ventôse an IV (15 mars 1796) deviendra la 32^e. Moins de deux mois après, le 24 pluviôse an III (12 février 1795), il sera nommé chef de brigade du même corps, avec effet rétroactif du 25 février 1794.

Le 16 frimaire an V (6 décembre 1796), Dupuy sera nommé pour la seconde fois général de brigade (1). Mais —

(1) Il est à remarquer que son brevet est signé par ce même Barras qui l'avait fait arrêter en 1793.

chose surprenante ! — il refusa ce grade, par une lettre, dont il nous plaît (quoique nous ne nous soyons proposé d'étudier ici que le Dupuy révolutionnaire) de rapporter les termes (1) :

« Milan, le 28 frimaire, 5^e année de la République, une et indivisible,

« Dupuy, chef de la 32^e demi-brigade d'infanterie de ligne, commandant la ville et château de Milan, au Ministre de la Guerre.

« Citoyen Ministre,

« Je reçois à l'instant votre lettre du 19 frimaire, et je m'empresse d'y répondre, en vous en accusant réception.

« Permettez cependant que je vous expose la surprise où elle m'a jeté, surtout d'après la certitude où j'étais que le général en chef aurait souscrit à ma demande de rester attaché à un corps que j'aime, et auquel je suis lié depuis sy longtemps.

« Pourquoi donc, citoyen Ministre, ne m'accorderait-on pas cette faveur ? C'est sous ce titre que je vous le demande, et aucun motif de découragement ne m'y porte. J'en suis incapable (« incapable » a écrit Dupuy).

« Mais ce dont je suis certain, c'est que je serviray mieux la République dans une place que je connais depuis longtemps, que dans celle que vous m'ordonnez d'occuper aujourd'hui. Je ne m'en sens même point capable, tant sont grandes les obligations d'un tel grade (2).

« D'après cet aveu, citoyen Ministre, soyez, je vous prie, mon défenseur auprès du Directoire, en les (*sic*) remerciant de leur bonté. S'ils m'accordent cette grâce, ils m'obligeront, et mon dévouement à la République augmenterait, s'il était possible.

« Vous aimez à obliger, citoyen Ministre, les militaires

(1) DUMOULIN, *Historia*, *op. cit.*

(2) Cette raison ne serait-elle pas le vrai motif (dans ce cas parfaitement honorable) de la détermination de Dupuy ?

qui ont fait preuve d'attachement à la patrie : sous ce rapport, je puis compter sur vos services ; et, à ce titre, je vous prie d'ordonner qu'il me soit expédié un brevet de chef de la 32^e demi-brigade d'infanterie de ligne, l'unique de tous mes vœux, et avec lequel j'espère faire quelques campagnes, s'il le faut, pour consolider les bases de la République.

« Pardon, citoyen Ministre, en attendant avec impatience votre réponse, je vous prie de me croire votre très dévoué et subordonné : DUPUY. »

V

Laissons là le soldat — celui dont Desaix disait : « Il est raide et dur, et pas honnête avec l'officier ; très brave ; mais une tête bien chaude et bien révolutionnaire. » Et Bonaparte : « Dupuy, bien brave colonel, bon cœur, mauvaise tête. » — et continuons de suivre la pensée du citoyen, même au cours de ses campagnes militaires.

Appartenant à la fameuse armée d'Italie, le voici commandant la place de Milan. Ses sentiments républicains et jacobins ne se démentent pas : « Pourquoi laisser dans l'intérieur, écrit-il de Savone (1), le 30 prairial an IV (18 juin 1796), tant de déserteurs, de réquisitionnaires et de muscadins ? Où est l'énergie républicaine de 91 ? Qu'ils sont coupables ceux qui ont assommé l'esprit public ! Qu'ils ne pensent pas cependant jouir tranquillement de leur crime à la rentrée des armées. Nous connaissons tous ces amphibiens, chacun dans nos pays respectifs, et ils le danseront ; ils auront beau nous appeler terroristes, nous ne craignons pas le croassement des Croates. Mes blessures sont entièrement fermées » (2).

(1) Toute cette partie de la correspondance de Dupuy est conservée aux archives municipales de Toulouse, au Donjon. Ces lettres sont adressées à son ami « François Deville, négociant, rue Baragnon [Croix-Baragnon] à Toulouse ».

(2) Il avait été blessé à Dego, où la 32^e demi-brigade avait été cruellement éprouvée. Il est à remarquer que, dans ses lettres intimes, Dupuy parle toujours en langue très verte.

Relevons ce passage d'une lettre écrite d'Asquy le 15 messidor an IV (3 juillet 1796), dans laquelle se manifeste l'influence de l'histoire de la Rome antique sur cette âme de révolutionnaire.

« La paix est faite avec le Pape et le Roy de Naples. Je n'en connois point les conditions, seulement beaucoup de millions, 150 tableaux, beaucoup d'antiquités, entr'autres les deux bustes de *Brutus* quy sont au Capitole de Rome. Ah ! qu'il me tarde de le voir pour l'admirer et luy demander de m'inspirer son énergie dans pareille occasion ! »

Et comme un vieil ami de Toulouse lui a écrit qu'il ne devait point accepter le grade de général de brigade, parce que cela entraînerait pour lui des dépenses : « Je te demande sy c'est un langage républicain : mettre en balance l'honneur et l'intérêt ! Je lui écris aujourd'huy, et je lui parle en homme de 89 ».

Et parce qu'il doit défendre ses intérêts contre la rapacité de ses sœurs, il écrit de Milan le 1^{er} pluviôse an V (20 janvier 1797) à son ami : « N'ai-je donc plus d'amis à Toulouse pour deffendre la propriété d'un vétéran ?... Qu'ai-je besoin de bien ? Esque je ne pense pas que je n'iray pas loin ? Crois-tu que je me berse de voir la fin de la Révolution ? Les hommes au grand jour, comme moy, doivent périr par le canon ou l'échaféau. Cest avenir ne me trouble pas... »

Et de Padoue, le 28 prairial an V (16 juin 1797) :

« Tu dois avoir vu, mon cher François, par la lettre que je t'ay écrit de Venize, combien il était agréable à un vieux patriote de ce trouver aux beaux jours de 89. Oui, mon amy, les fêtes de Venize nous les représantoit. La plantation de l'arbre était superbe : plus de dix mille femmes garnissoit les balcons de la belle place Saint-Marc, toutes revêtues des couleurs chéries. L'enthousiasme étoit général. A la suite de cette brillante fête, il y a eu des banquets continuels, des illuminations magnifiques quy ont duré quatre jours. Enfin nous-mêmes étions émerveillés de voir l'énergie quy se dévelopoit ; uniforme national, destruction du Lion et

autres signes de despotisme, coutumes et modes républicaines... Jamais en 90 il y avoit eu chez nous autant de brochures républicaines au jour. Que tu serois content si tu voyois cette société républicaine ! Elle a vraiment l'imposant de nos premières sociétés. » Et après avoir vitupéré le général Baraguay d'Hilliers, « un républicain à la maille » (1), qui était « en vendémiaire le chef d'état major du général et coquin Menu » et qui « ne fait pas tout le mal qu'il voudroit », parce que « deux généraux de brigade républicains [Pijon et Defraise « bon bougre »] l'arrêtent », il ajoute : « Chaque jour, on nous berce de la chute du patriotisme à Toulouse. Ne manque pas de jour à m'en instruire, car tu dois connoître l'attachement que je porte à mes pénates, et je serois bien heureux sy je pouvois être tranquille sur son sort, tant je connois le travail des royalistes pour la faire tomber sous leur joug. Courage, mes amis, et encore le Midy sera sauvé par notre commune, car beaucoup de républicains font leur malle pour s'y rendre. »

Ce qui préoccupe Dupuy, le mécontente, provoque parfois chez lui des mouvements de révolte, c'est le désir de revoir Toulouse. — Toulouse où il laisse sa vieille mère pour qui il a un culte admirable, une véritable adoration (2) —.

« Plût au Ciel, écrit-il de Padoue, le 29 messidor an V (17 juillet 1797), plût au Ciel que les circonstances me permissent d'aller au sein de mes pénates, et j'ay fait tout pour y parvenir ; mais Bonaparte ne veut pas se défaire des républicains encore, pensant qu'il pouroit en avoir besoin, et je lui ay offert ma démission ; il me l'a refusée. Je voudrois avoir la douce satisfaction de me réunir à vous pour écraser les ennemis de l'intérieur. Nous sommes indignés

(1) Mailhe, homme de loi, avait été en 1790, procureur-général syndic de la Haute-Garonne ; il devint député à la Législation et à la Convention.

(2) Il n'y a pas de lettre à son ami Deville dans laquelle Dupuy ne témoigne de sa vénération et d'une affection profonde et touchante pour sa vieille mère.

de la manière dont nous sommes vexés dans l'intérieur. Quand sortirez vous de cette stupeur où vous ont plongés la Réaction ? Il est temps que tous les amis probes de la Liberté se réunissent ; et bientôt vous verrez votre phalange grossir comme la boule de neige qui roule. Les acquéreurs de biens nationaux, les hommes qui ont un peu servi la Révolution courront sous vos bannières. Pourquoi ne formeriez-vous pas une Vendée ? Le temps est venu où la prudence est coupable. Le Directoire ne peut le désapprouver : les poignards sont suspendus sur sa propre tête, et il n'y a point de salut pour lui et la constitution que pour une sainte insurrection... Allons, mon amy, plutôt au Ciel que nous puissions vous donner la main. Quand à moi je ne le désirerois pas seul, mais avec l'Armée. » Et plus loin : « Formez des réunions constitutionnelles tout aussitôt, éclairez la campagne, imprimez ferme ; enfin rappelez vous notre énergie de 90, et cela ira. »

Dupuy envisage donc un de ces coups de force auxquels le Directoire nous avait habitués.

Et un mois plus tard, le 28 thermidor (15 août), il écrit encore : « Et nous aussi, nous formons des cercles ; et que l'on vienne les détruire ! Nous les attendons ! Assurément nos rassemblements sont criminels, puisque nous y prêchons haine à la Royauté, amour de l'ordre et de la discipline, dévouement à la Liberté et haine aux prêtres et aux chichiens... Envoyez-moi les journaux de notre pays sous enveloppe... Comment vont les affaires générales ? Je ne pense aujourd'hui qu'à cela. »

Du Jacobin, il a aussi rivé au cœur le sentiment patriotique. Dupuy a été blessé. Toujours de Padoue, il écrit le 25 vendémiaire an VI (16 octobre 1797) : « La force de l'âge me fait supporter les douleurs de mes blessures ; mais je souffre beaucoup, et le repos m'est indispensable, toutefois cependant que l'intérêt de la Patrie le permettra. »

A l'exemple d'anciens révolutionnaires — tel Barras — les prévaricateurs se multiplient, ce qui provoque l'indignation de Dupuy. Il écrit de Milan le 22 frimaire an VI

(12 décembre 1797) : « Je te diray que le fameux Lombiac, quy a honorablement quitté l'épée à l'entrée des Français en Italie pour prendre une place d'argent ou de voleur — c'est cinonime — va à Toulouse déposer les dépouilles des pays qu'il a administrés... Aujourd'huy il fait le chouan : un beau bougre encore pour regretter l'ancien régime. Voilà cependant nos brillants du jour. Je t'assure que sy je puis luy f... sur les pattes à luy et à bien d'autres je le fairay quand je pouray. » Il n'oublie pas d'ajouter : « Embrasse ma mère, et salue les républicains du Cercle constitutionnel ; qu'il me tarde de m'y faire recevoir !... »

Il reste toujours dans le même esprit. De Milan, le 21 nivôse an VI (10 janvier 1798) : « Rien de nouveau sy non vingt mille hommes que l'on fait avancer du côté du Pape, quy le dansera tout de bon cette foix-cy. Adieu j'embrasse le président du Cloub (*sic*) pour touts mes camarades. Vive la République et la bonne amitié ! »

Cette dernière formule se présente fréquemment ; dix jours plus tard il écrit encore : « Croyés à un attachement aussy inviolable à l'amitié qu'à la République. »

VI

Nous nous sommes efforcé de rechercher avec le plus d'exactitude et de précision possible le rôle de celui qui devint le général Dupuy, dans cette tragédie aux cent actes divers que fut le mouvement révolutionnaire toulousain, et dont l'écho se prolongea au loin — Italie ou Egypte — par l'action de nos armées. Dans ce but, et pour mieux rester fidèles à la pensée des acteurs, nous nous sommes préoccupé de laisser parler le document, de substituer à une interprétation trop personnelle, et par suite involontairement déformatrice, les textes des correspondances, les procès-verbaux de la Société populaire — organisation puissante, où s'élaborèrent, au milieu d'une fermentation redoutable, les motions les plus violentes, les plus hardies,

parfois les plus extravagantes. En y joignant les renseignements fournis par les procès-verbaux des comités de surveillance et de bienfaisance, nous pensons avoir contribué à dégager un peu la physionomie politique de notre personnage.

Dans ce milieu toulousain, aux remous violents et agités, s'ouvrit et se développa, en effet, à la passion révolutionnaire, son âme jeune, enthousiaste, ardente. Encore son geste et son attitude nous parviendraient-ils estompés, si, au ton toujours assez vague et flou des comptes rendus souvent imprécis, ne venait s'ajouter l'accent plus net, plus vibrant et plus cru de ses lettres, dont nous possédons heureusement un lot assez important.

Il porte une haine tenace aux « tyrans », aux « aristocrates », selon le vocabulaire de l'époque. Nous l'avons vu se recueillir avec respect et vénération devant l'image des héros antiques, sur lesquels il veut modeler sa conduite. Après s'être découvert à Rome devant la statue de Brutus, il écrit un jour de l'année 1798 à son ami Deville : « Dits au papa Bayssade que je lui apporteray une jolie tabatière à la Brutus. »

Avec les Amis de la Constitution de Toulouse, il est parmi les adorateurs de Voltaire, et surtout de Rousseau. Et il est curieux de suivre, dans les récits, pourtant succincts et imparfaits des registres que nous avons parcourus, les actions et réactions rapides, tumultueuses, parfois contradictoires, accomplies sur ces âmes fiévreuses, « sensibles », selon le mot à la mode, par les graves événements auxquels elles se trouvent mêlées. Prises dans un même tourbillon, elles subissent les mêmes impulsions, sont victimes du même mirage, se tendent également avec passion, sans se préoccuper des contingences ni des moyens, vers leur conception de la Justice et de la Liberté.

Dupuy se révèle bien le frère spirituel de ce Dartigoeyte et de ce Mallarmé, par exemple, violents et intolérants, qui, en mission à Toulouse, proposeront d'abattre tours et clochers, pendant que d'autres évoqueront « sainte Guillo-

tine » ; de ce Paganel, qui viendra affirmer son civisme devant la Société populaire, en annonçant son mariage avec la fille d'un jardinier, dont la seule dot est « sa vertu républicaine ».

Nous assistons au spectacle curieux des mêmes hommes qui, après avoir célébré, sous le gouvernement des hébertistes, le culte de la Raison, avec comme pontife, l'acteur Desbarreaux, chanteront quelques mois plus tard, sous le règne (il n'y a guère d'autre mot) du vertueux Robespierre, les louanges de l'Être suprême.

Les discours du terrible terroriste y seront lus, admirés, vigoureusement applaudis. Mais, vienne la chute au 9 thermidor, alors il ne sera plus que « ce scélérat, ce nouveau Cromwell qui voulait se tracer une route au trône sur les cadavres des membres de la Convention. » Et pour le Comité de surveillance, émanation directe de la Société populaire, il n'est plus que « le Pisistrate de notre Patrie » (1).

(1) Voici des faits : Dans la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794) le président Sorbets annonce que Robespierre et Collot-d'Herbois « doivent la conservation de leurs jours, le premier au hasard et peut-être à la surveillance de quelques patriotes; le second à la maladresse de l'assassin ». Et Descombels fait voter l'envoi d'une adresse de félicitations aux deux victimes.

Dans la séance du 17 thermidor (12 août), huit jours après la chute de Robespierre (séance tenue à 11 heures « pour faire part des graves événements » de la nuit du 9 au 10 thermidor et jours suivants), il est dit que « des lettres des représentants du peuple Mailhe, Beauchamp et du suppléant Alard annoncent les dangers qu'a couru la Liberté, et le généreux dévouement de la Convention nationale par son courage et sa fermeté, et l'énergie du peuple de Paris. Elle a terrassé la faction de Robespierre, ce scellérat, ce nouveau Cromwell qui voulait se tracer une route au trône sur les cadavres des membres de la Convention et des meilleurs patriotes dont il avait juré la perte. Robespierre, Couthon et Saint-Just ont été frappés du glaive vengeur, et la Liberté triomphe ».

La société décide de faire imprimer les lettres des représentants; et elle adopte une proposition invitant la municipalité « à célébrer ces heureuses nouvelles par des salves d'artillerie, et par des promenades civiques ».

(Arch. Haute-Garonne. L 4555).

Ames ardentes dont l'ardeur bouillonnante a détraqué les nerfs, créant, dans une passion d'idéal, ce mysticisme des foules aux enthousiasmes irraisonnés, aux excès irréfléchis, qui finissent par se retourner contre leurs propres auteurs.

En dépit des injustices, des persécutions, des emprisonnements, Dupuy resta fidèle à son idéal révolutionnaire. Que serait-il advenu de lui, si la mort n'était venu briser sa vie en pleine jeunesse ? Son enthousiasme et son amitié pour Bonaparte l'auraient-ils entraîné dans le sillage de l'empereur Napoléon, faisant à son tour figure de « tyran » ? Serait-il, comme tant d'autres de ses camarades, devenu quelque personnage titré du nouvel Empire ?

Ce que nous pouvons seulement retenir de Dupuy, c'est qu'il resta jusqu'à ses derniers jours le Jacobin farouche que nous avons vu vouant une haine implacable aux rois et à ce qu'il appelle « les aristocrates ». Et rappelons à son honneur qu'il accorda un culte émouvant à sa vieille mère, un attachement indéfectible à ses amis, un amour profond et ardent à sa patrie (2).

(2) Je ne saurais terminer cette étude sans adresser mes remerciements à M. le Docteur de Santi qui, avec la plus courtoise obligeance et un désintéressement parfait, m'a permis de disposer d'un dossier qu'il avait personnellement constitué. Certaines de ces notes sont venues confirmer ou éclairer mes propres recherches, me permettant ainsi de préciser quelques points du présent travail.